

CAMBRIOLAGES

Un cambriolage est toujours traumatisant ; il peut aussi s'accompagner de dégradations et la valeur affective de certains objets volés ne pourra pas être remplacée.

Les modes opératoires sont variés : sans effraction (portes ou fenêtres laissées ouvertes), par effraction, escalade, usage de fausses clés, usurpation d'identité (faux agents administratifs...).

COMMENT LES ÉVITER ?

1. PRINCIPE FONDAMENTAL : RETARDER LE CAMBRIOLEUR

La durée d'un cambriolage est estimée **entre 5 et 20 minutes** maximum, il faut retarder au maximum le cambrioleur.

Se préserver des personnes usurpatrices d'identité :

exiger de ses visiteurs qu'ils vous présentent une carte professionnelle. Ne pas se laisser intimider par un uniforme. Ne jamais laisser entrer un inconnu.

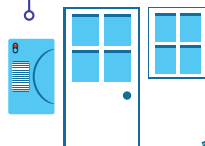
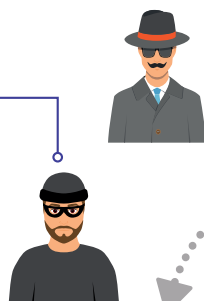
Penser à verrouiller portes et fenêtres

même durant une courte absence dans la journée ainsi que les ouvertures situées à l'arrière et les entrées secondaires (dépendance - garage).



En cas d'usage de la force par les intrus, ne pas résister, mais tenter d'observer

un maximum d'indices qui pourront être utiles à l'enquête ultérieure, sans se mettre en danger.



Mettre en service l'alarme.

Cacher les objets situés à proximité des baies vitrées.



Protéger ses données personnelles (codes d'accès, numéros de cartes bancaires...). Pas de traces écrites dans un carnet ou dans un répertoire numérique non sécurisé.



Ranger les objets (outils...) qui pourraient faciliter l'ouverture.

Il existe un formulaire permettant de demander à la Police ou à la Gendarmerie de **surveiller son habitation durant les vacances**. Des dispositions visent également en particulier les personnes âgées (formulaire édité par la gendarmerie).

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ - VACANCES
DEMANDE INDIVIDUELLE



Éviter de poster sur les réseaux sociaux des informations relatives à vos lieux de vacances.



Placer les bijoux et objets de valeur en lieu sûr en particulier ceux de faible encombrement. Les armoires, commodes et piles de linge sont les premiers endroits investigués par les voleurs.

En cas d'absence prolongée, **informer les voisins de confiance ou le gardien de l'immeuble**. Faire relever le courrier par une personne de confiance.

2. METTRE EN PLACE DES MOYENS TECHNIQUES



En moyenne un voleur **renonce à commettre une effraction après 5 minutes de tentative infructueuse.**

La porte d'entrée :

elle doit être robuste ainsi que les huisseries. Il faut un bloc-porte fiable (serrure de sûreté à multipoints d'ancrage, blindage, renforts de gonds, cornières anti-effraction). Les serrures et portes sécurisées bénéficient d'un label A2P. Prévoir un entrebâilleur de porte.

Les portes des locaux annexes en communication avec l'habitation :

elles doivent également être robustes et équipées d'un dispositif efficace de fermeture (barres anti-effraction).

Les fenêtres et autres ouvertures (sopiriaux...) :

équiper les vasistas et fenêtres facilement accessibles de barreaux ou de volets résistants avec système de blocage.

Un système de surveillance électronique :

alarme - sirène avec ou sans transmetteur. Une sirène sera dissuasive. Il est recommandé de faire installer cet équipement par un professionnel.



Serrure de sécurité



Renforts de portes



Barreaudage



Système d'alarme



LA GARANTIE VOL DANS VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE

Chaque assureur a ses propres exigences relativement aux moyens de prévention et en termes de garanties (et exclusions) des biens.

Préalablement, conserver en lieu sûr des photographies et factures d'achat des biens mobiliers, en particulier bijoux et objets à risque de vol.

- Appeler la Police ou la Gendarmerie et laisser les lieux en l'état avant constat.
- Penser à sécuriser les ouvertures ayant fait l'objet d'une effraction. Votre assureur peut vous mettre en relation avec une entreprise agréée par lui (serruriers...).
- Faire opposition auprès de votre banquier, bloquer la ligne du téléphone portable volé le cas échéant.
- Lister les biens volés ou détériorés, déposer plainte en joignant une copie de la liste.
- Déclarer le sinistre à votre assureur (en principe par écrit dans les 2 jours ouvrés). Joindre les justificatifs en votre possession (photographies, originaux des factures, attestations de témoins...).



LE SAVIEZ-VOUS ?

200 000 à 250 000 cambriolages sont déclarés chaque année (ministère de l'Intérieur), que l'on vive en zone urbaine ou rurale.

Les maisons individuelles ainsi que les logements en dernier étage sont davantage visés, majoritairement en journée et en l'absence des occupants, surtout l'été.

LES DOMMAGES ÉVITABLES / ÉVITÉS



L'ESSENTIEL

- Rester prudent, garder de bons réflexes (fermeture systématique des accès).
- Chercher toujours à compliquer la tâche aux cambrioleurs, mais ne pas résister en leur présence.
- Protéger le logement et les objets de valeur, il existe des moyens simples et efficaces (portes de sécurité, barreaux, alarme).
- Vérifier ses garanties auprès de son assureur.

POUR EN SAVOIR+

- S'inscrire à l'opération tranquillité vacances (Formulaire) | www.service-public.fr
- Opération tranquillité seniors et réflexes sécurité au quotidien www.interieur.gouv.fr
- Assurance multirisques habitation : la garantie vol | Fédération Française de l'Assurance www.franceassureurs.fr

